

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le huit Juillet à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ♦ Monsieur Georges CEBE Maire
- ♦ Madame Florence VALETTE Adjoint
- ♦ Monsieur Alain HOAREAU Adjoint
- ♦ Madame Catherine VIVANCOS Adjoint
- ♦ Monsieur Richard BOYE Adjoint

♦ Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael – WACHTER Christiane – VIVANCOS Claude – PELLISSIER Laurent – THIBAUT Françoise – GOOVAERTS Koen – VIVANCOS Chantal – DUBOIS Laura – CABROL Josian – CABROL Ghislaine.

Absents excusés : Mme CEBE Elodie – Mr COINTRE Marc – Mme MARECHAL Karine.- Mr SOULIGNAC Jacques .

Procurations : Mme CEBE Elodie à Mr CEBE Georges
Mme MARECHAL Karine à Mr Josian CABROL
Mr SOULIGNAC Jacques à Mme CABROL Ghislaine

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Monsieur VIVANCOS Claude est élu secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 25 Avril 2014

Adopté à l'UNANIMITE

A la demande de Monsieur ANDERS Michael, le compte rendu de la séance du conseil municipal sera systématiquement transmis par messagerie aux conseillers municipaux au moment de l'affichage en Mairie.

.../...

Monsieur CEBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) REGLEMENT DU MARCHÉ :

Après examen du texte proposé, Monsieur Michael ANDERS soumet un amendement. Il propose la suppression des alinéas 6 et 7 de l'article 10, qui concernent le prosélytisme et la diffusion de journaux et publications diverses, qu'il considère oppressifs et antidémocratiques

Le débat sur ce point fait référence à la définition de « marché » considéré par certains comme un simple espace d'échanges commerciaux.

Après de nombreuses discussions, une nouvelle proposition de modification est proposée par Monsieur Josian CABROL pour rectifier la formulation de l'article 10 afin de clarifier la lecture du texte.

Après un large débat Monsieur le Maire propose de passer au vote en soumettant les propositions formulées.

Sur la question relative à la suppression des 2 alinéas de l'article 10, le conseil municipal se déclare opposé à la Majorité (16 Oppositions – 1 abstention – 1 favorable).

Pour la modification de la présentation de l'article 10 et l'adoption définitive du texte le conseil municipal approuve le règlement à la Majorité : (17 pour – 1 opposition).

2°) RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en la matière et propose après concertation avec les parents d'élèves notamment les horaires d'une garderie proposée par la commune en début et en fin de journée jusqu'à 18 heures.

Monsieur Josian CABROL fait observer que la réforme avait pour objectif de développer des activités périscolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une nouvelle organisation sur laquelle nous avons beaucoup d'incertitudes. Après les premières semaines de fonctionnement, il sera toujours possible d'adapter le meilleur service possible pour les enfants.

Après débat, le conseil municipal se déclare favorable à la Majorité (11 favorables – 7 abstentions) à la proposition de garderie les :

lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 7h 50 à 9h 00 et de 16h 15 à 18h 00 et le Mercredi de 7h 50 à 9h 15

3°) RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire soumet une proposition de règlement de la cantine du groupe scolaire Frescatis.

Après examen du texte le débat se concentre sur les conditions de limitation de l'accès au service afin de gérer la capacité d'accueil de la cantine.

Plusieurs élus considèrent que le seul ordre d'inscription des enfants ne peut être un critère suffisant.

Après un large débat Monsieur le Maire propose de modifier le texte proposé en retirant l'alinéa 3 du chapitre 1, étant entendu qu'en cas de difficulté, une analyse au cas par cas serait faite en tenant compte également de critères sociaux.

Texte adopté à l'Unanimité, Monsieur Josian CABROL n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une augmentation du prix d'achat des repas fournis par l'hôpital de St pons qui, à compter de la rentrée prochaine, s'élèvera à 4,10 €, soit une augmentation de 0,10 centimes par rapport à l'année passée.

Après débat, le conseil municipal décide à la Majorité (13 pour 5 contre) de maintenir le prix actuel de vente des tickets (3,30 € pour les enfants et 4,50 € pour les adultes).

Par ailleurs le conseil municipal souhaite également qu'une demande soit faite auprès du fournisseur pour améliorer la qualité des repas fournis, et confie à Monsieur le Maire le soin de faire la démarche.

4°) SCHEMA D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le projet de révision du schéma directeur d'assainissement qui consistera à actualiser le document initial qui avait été établi en 2004.

Il s'agit de se mettre en conformité avec les textes actuels, de diagnostiquer l'état des réseaux, recenser l'ensemble des investissements à réaliser dans les prochaines années de façon à pouvoir donner des priorités en définissant un nouveau zonage d'assainissement.

Ceci permettra à la commune de poursuivre l'amélioration des infrastructures avec le soutien financier du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau.

Après débat, le conseil municipal à l'Unanimité approuve cette proposition de révision de schéma, sollicite auprès du Conseil Général de l'Hérault et l'Agence de l'Eau, les subventions nécessaires pour réaliser ce programme estimé à 75 700,00 € HT.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau CETUR LR qui pourra assumer cette mission pour un montant prévisionnel de 6 000,00 HT.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'Unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

5°) TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

- Ecole St Joseph

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, le 20 Décembre 2013 avait donné un accord de principe pour mettre à disposition de l'école St Joseph une parcelle communale, soit par une vente, soit sous forme de bail.

L'organisme de gestion de l'école a choisi la formule du bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

Monsieur le Maire soumet cette demande au conseil municipal, sachant que l'administration des domaines a fixé à 70,00 € la redevance annuelle à verser par l'école à la commune.

Après débat le conseil municipal accepte à la Majorité avec 1 abstention la mise à disposition de la parcelle AB 217 par bail emphytéotique à l'organisme de gestion de l'école : OGEC St Joseph et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Terrains de l'ancienne décharge de déchets ménagers

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de compétence en matière de gestion des déchets, la Communauté de communes avait pris en charge la réhabilitation de l'ancienne décharge du Roc et la création du quai de transfert.

Il propose, pour clore ce dossier, la cession à l'euro symbolique des terrains communaux concernés.

Après débat et à l'Unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte pour les parcelles cadastrées : AH 59, AH 60, et AH 104.

- Bâtiment de la « Miséricorde »

Monsieur le Maire rappelle que le 06 Décembre 2012 avait été signé un compromis de vente concernant le bâtiment communal cadastré AB 463 et AB 377. Les demandeurs n'ont pas à ce jour été en mesure de concrétiser cette transaction.

Monsieur le Maire présente l'offre d'une société intéressée par ce bâtiment, disposée à l'acheter au prix de 75 000,00 €, conforme à l'estimation du service des Domaines pour une réhabilitation avec création de logements.

Après débat et à l'Unanimité, le conseil municipal accepte de vendre au nouvel acquéreur déclaré, la SCI HAZ IMMO, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

6°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire fait état de 3 demandes concernant l'occupation du domaine public qu'il souhaite soumettre pour avis au conseil municipal :

- Le Kebab de St Pons 30 Grand'Rue souhaite occuper une partie de la Place des Tilleuls pour installer une terrasse.

Un accord favorable est donné à l'Unanimité

- Messieurs Michel FLAMANT et Daniel PEYRAS souhaiteraient créer une terrasse sur la partie de la place du Foirail qui jouxte le bâtiment situé au 1 Grand'Rue, ancien magasin électro-ménager, qui pourrait être un nouveau restaurant.

Un accord favorable est donné à l'unanimité

- Monsieur Xavier LECAS souhaite occuper une partie de la Place du Foirail, côté Aguze pour son commerce ambulancier des « Burgers du Terroir »

Après débat, il s'avère que le positionnement sur le Foirail semble être difficile à localiser. Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer et confie à Monsieur le Maire le soin de reprendre contact avec cette entreprise pour envisager un accord pouvant convenir à chacun.

7°) CATHEDRALE :

Monsieur le Maire présente le rapport d'étude réalisé par Monsieur Frédéric FIORE, architecte, portant sur un diagnostic sanitaire de l'ancienne cathédrale. Ce travail fait l'inventaire des principaux désordres présentés par cet édifice.

Il fait état de propositions d'interventions assorties d'une estimation sommaire des travaux pouvant être réalisés sur plusieurs années.

Monsieur le Maire précise que ce programme de restauration et de préservation peut être subventionné par l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault.

Monsieur Michael ANDERS propose d'étudier la possibilité de lancer une souscription.

Après débat et à la Majorité (2 abstentions) le conseil municipal approuve les propositions d'interventions présentées et décide dans un premier temps de solliciter les aides publiques sur une première tranche de travaux.

8°) BOIS ENERGIE :

Monsieur le Maire propose la création d'une chaufferie bois pour les besoins de la cité administrative.

Il évoque la possibilité d'étendre cette installation par un réseau de chaleur dans la rue Charles Barthés, jusqu'au bâtiment du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Une étude d'opportunité est en cours. Elle est conduite par l'Association des Communes Forestières et nous donnera les bases d'une étude de faisabilité qu'il conviendrait d'engager ensuite.

Monsieur le Maire soumet cette question pour avis au conseil municipal qui se prononce à l'Unanimité pour la poursuite de ce projet.

9°) FOUILLES DE MALVIEU :

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années dans le secteur de Malvieu, Monsieur Alexis GORGUES et son équipe sont autorisés par les services de l'Etat à fouiller ce site archéologique.

La commune est sollicitée comme dans les années passées pour mobiliser les aides publiques provenant du Conseil Général et de l'Etat et gérer le budget de cette opération.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal accepte de porter ce projet.

10°) ITINERAIRES DE RANDONNEE PEDESTRE :

Monsieur le Maire fait un bref rappel de l'état actuel des itinéraires de randonnée sur notre commune. Il fait état de la possibilité de créer un nouveau sentier inscrit au (PDIPR) Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées sur le secteur des carrières et des palombières du Lauzet.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal décide le retrait du sentier d'Artenac du PDIPR et demande, en remplacement, l'inscription de celui des Palombières.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en application de cette décision.

11°) TARIFS :

Monsieur le Maire propose les tarifs du service de l'assainissement non collectif comme suit :

- Vérification de conception/implantation	80,00 €
- Contrôle de bonne exécution	110,00 €
- Diagnostic de l'existant	100,00 €
- Contrôle périodique de bon fonctionnement	85,00 €

Proposition adoptée à la Majorité (2 abstentions)

Monsieur le Maire propose ensuite les tarifs de mise à disposition des installations sportives comme suit

- Gymnase	12,90 €
- Salle spécialisée du gymnase	9,10 €
- Stade	9,60 €
- Plateau sportif	5,45 €
- Mur d'escalade intérieur	4,10 €

Proposition adoptée à la Majorité (2 abstentions)

12°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

RASED

Monsieur HOAREAU propose l'attribution de 263,00 € pour le RASED, sous réserve d'obtenir les précisions demandées sur le fonctionnement de cette structure.

Adopté à la Majorité (3 abstentions)

GAVACH DANCERS

Monsieur HOAREAU propose une attribution de 1 000,00 €.

Adopté à la Majorité (3 abstentions)

EVENEMENT CIEL

Monsieur HOAREAU propose une attribution 250,00 €

Adopté à la Majorité (3 abstentions) Monsieur Alain HOAREAU n'ayant pas pris part au vote.

AIE CARAMBAR

Monsieur HOAREAU propose une attribution 250,00 €

Adopté à la Majorité (3 abstentions)

13°) COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire propose de compléter la composition de la commission d'appel d'offres.

Après appel à candidature à l'Unanimité sont désignés membres de la commission d'appel d'offres :

en qualité de titulaires:

- Mme Chantal VIVANCOS
- Mr Marc COINTRE
- Mr Claude VIVANCOS.

en qualité de suppléants :

- Mme Christiane WACHTER
- Mr Richard BOYE
- Mr Koen GOOVAERTS

14°) AVIS SUR DOSSIER D'URBANISME :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur le dossier d'urbanisme relatif au projet de construction d'une extension à la maison d'habitation de Monsieur Pascal PEYRAS Route de La Salvetat « les Jardins de l'Hermitage ».

Après débat, à l'Unanimité le conseil municipal émet un avis favorable au projet de construction de Mr PEYRAS.

15°) MOTIONS SUR LA REFORME TERRITORIALE ET LES DOTATIONS DE L'ETAT :

Monsieur Michael ANDERS propose au conseil municipal d'affirmer son soutien au Conseil Général pour le maintien de ce dernier dans l'organisation territoriale.

Proposition adoptée à la Majorité (4 abstentions).

Monsieur Georges CEBE propose le vote d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Proposition adoptée à la Majorité (2 abstentions).

16°) QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Georges CEBE fait appel à candidatures pour compléter la composition de commissions de travail et désigner des correspondants de services et organisme extérieurs :

Pour participer à une commission de travail sous l'égide de la Communauté de Communes pour le Musée :

Madame Florence VALETTE et Mme Christiane WACHTER

Pour assurer une mission de correspondants tempête avec les service d'ERDF:

Monsieur Laurent PELLISSIER et Mr Koen GOOVAERTS

Pour assurer une mission de correspondant avec l'association France Alzheimer :

Madame Christiane WACHTER

Pour constituer une commission de travail sur le dossier de la station de pompage de l'eau potable de la ville :

Monsieur Michael ANDERS, Mr Claude VIVANCOS et Madame Florence VALETTE.

Consommation d'eau potable :

La commune envisage de participer à une action proposée dans le cadre du contrat de progrès le Conseil Général de l'Hérault et l'Agence de l'Eau.

Il s'agit d'une action de communication auprès de la population pour encourager les économies d'eau par la distribution de « kits hydro économe ».

Madame Chantal VIVANCOS accepte d'être le référent pour cette action.

- Visite de l'orgue de la cathédrale :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal intéressés de se retrouver le samedi 12 juillet pour une visite de la cathédrale et de son orgue, à l'initiative des Amis de l'Orgue.

La séance est levée à 24 heures

